

> GUIDE PRATIQUE

COMMERÇANT

RÉDUIRE SES CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE AVEC VOTRE CCI
FACILE !

OCTOBRE 2022





CONTRATS D'ÉNERGIE

→ CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ

Si votre effectif est **inférieur à 10 Équivalents Temps Plein (ETP)** et que votre **chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros**, vous pouvez bénéficier du tarif réglementé d'EDF comme les particuliers, à condition d'avoir une **puissance souscrite inférieure à 36kVA**.

Ce tarif vous protège car il est sous contrôle de l'État. Son augmentation est actuellement très inférieure à ce qui est constaté sur le marché.

Si votre contrat arrive à échéance prochainement et que vous ne pouvez pas bénéficier du tarif réglementé, ne perdez pas de temps et **consulter dès maintenant plusieurs fournisseurs**. L'**anticipation des achats d'énergie** par rapport aux échéances de vos contrats actuel est le **meilleur moyen d'optimiser vos tarifs**.

Pour que la comparaison soit pertinente, vous devez demander des offres de prix **le même jour** et valider l'offre retenue dans le délai de validité (très court actuellement à cause de la volatilité des prix).

Il faut bien avoir à l'esprit que les tarifs appliqués jusqu'en 2021, font partie du passé. A titre d'exemple, sachez qu'à l'heure actuel sont considérés comme des prix « normaux » des offres entre **400 et 500 € le MWh** (prix de la fourniture uniquement).

➤ Vous pouvez suivre l'évolution des prix de marché ici : www.energiesdev.fr

→ CONTRAT GAZ

Pour le Gaz il n'est plus possible de souscrire au tarif réglementé par l'État, celui-ci disparaîtra complètement au 30 juin 2023 (donnée à intégrer si c'est encore votre cas).

Comme pour l'électricité, il faut **anticiper** et ne pas attendre la date d'échéance pour lancer des consultations. Un prix acceptable actuellement se situe entre **150 et 200 € le MWh** (prix de la molécule de gaz uniquement).

➤ Vous pouvez suivre l'évolution des prix de marché ici : www.energiesdev.fr

CONSEILS GÉNÉRAUX

La **mise en concurrence** peut s'avérer très utile pour négocier avec son fournisseur historique.

- Il existe des sociétés de **courtage en énergie**, qui maîtrisent les rouages des achats d'énergie sur le marché libre. Il peut être utile d'avoir recours à leur service pour trouver le contrat adapté à son besoin.
- Le site [energie-info \(www.energie-info.fr\)](http://www.energie-info.fr) permet d'avoir des **offres comparatives** pour les contrats d'électricité < 36kVA et les contrats gaz avec une consommation < 200 MWh/an.
- Il peut également être intéressant de faire partie d'un achat groupé d'énergie mais dans ce cas il faut vraiment anticiper et ne pas attendre d'être arrivé à l'échéance.

En cas de difficulté à échanger avec son fournisseur d'énergie, en cas d'offre abusive, vous avez la possibilité de saisir le **médiateur de l'énergie** (pour les micro-entreprises : moins de 10 salariés et un CA < 2 Millions d'Euros) ou le **médiateur des entreprises** (toutes les autres entreprises)

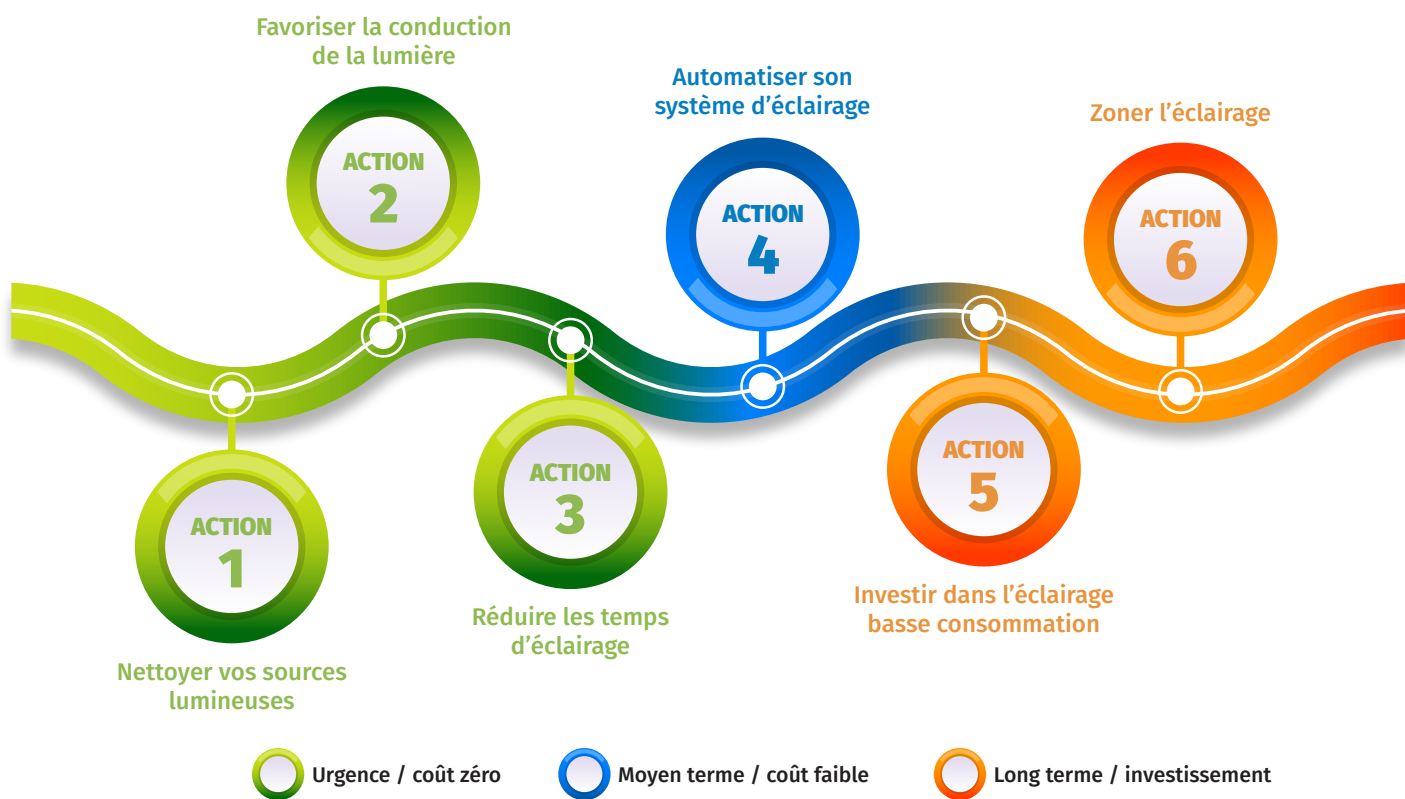


ÉCLAIRAGE



L'éclairage c'est en moyenne 10% de la consommation.

Vous pouvez économiser jusqu'à 80% d'énergie sur ce poste !



LES ACTIONS



NETTOYER VOS SOURCES LUMINEUSES

- **Éclairage naturel** : nettoyer les surfaces vitrées, les puits de lumière naturelle, les parois translucides, etc.)
- **Éclairage artificiel** : nettoyer les sources lumineuses (ampoules, protections des tubes, déflecteurs, etc.)



FAVORISER LA CONDUCTION DE LA LUMIÈRE

- Appliquer des **peintures claires** en intérieur, qui absorbent moins la lumière et permettent de réaliser des économies



RÉDUIRE LES TEMPS D'ÉCLAIRAGE

- **Minimiser** le temps d'utilisation de l'**éclairage extérieur**
- **Éteindre** les sources lumineuses lorsque l'éclairage du jour le permet
- Modifier si c'est possible les **horaires d'utilisation** des locaux pour réduire le besoin d'éclairage



AUTOMATISER SON SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

- **Horloges programmables** pour planifier les heures d'utilisation
- **Détecteur de luminosité** pour faire varier la puissance en fonction de l'éclairage naturel, jusqu'à l'extinction totale
- **Détection de présence** : dans les zones de passages, les stocks, les toilettes
- Minuteries : pour gérer l'**extinction automatique** des sources lumineuses



INVESTIR DANS L'ÉCLAIRAGE BASSE CONSOMMATION

- Mettre en place un éclairage **LED**, si possible à **intensité lumineuse variable**



ZONER L'ÉCLAIRAGE

- Adapter les **besoins** en fonction des zones
- **Segmenter** les commandes d'allumage/extinction pour avoir la possibilité de ne pas allumer des zones non utilisées

LES AIDES MOBILISABLES

➔ Certificats d'économies d'énergie

Tertiaire

BAT-EQ-127 (Luminaire d'éclairage général à modules LED)
BAT-EQ-129 (Lanterneaux d'éclairage zénithal)
BAT-EQ-130 (Système de condensation frigorifique à haute efficacité)

Industrie

IND-BA-113 (Lanterneaux d'éclairage zénithal)
IND-BA-114 (Conduits de lumière naturelle)
IND-BA-116 (Luminaires à modules LED)

Simulez votre prime ➤ nr-pro.fr/mb/grandest

➔ Aide régionale : Climaxion ➤ www.climaxion.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

➔ Librairie ADEME ➤ librairie.ademe.fr

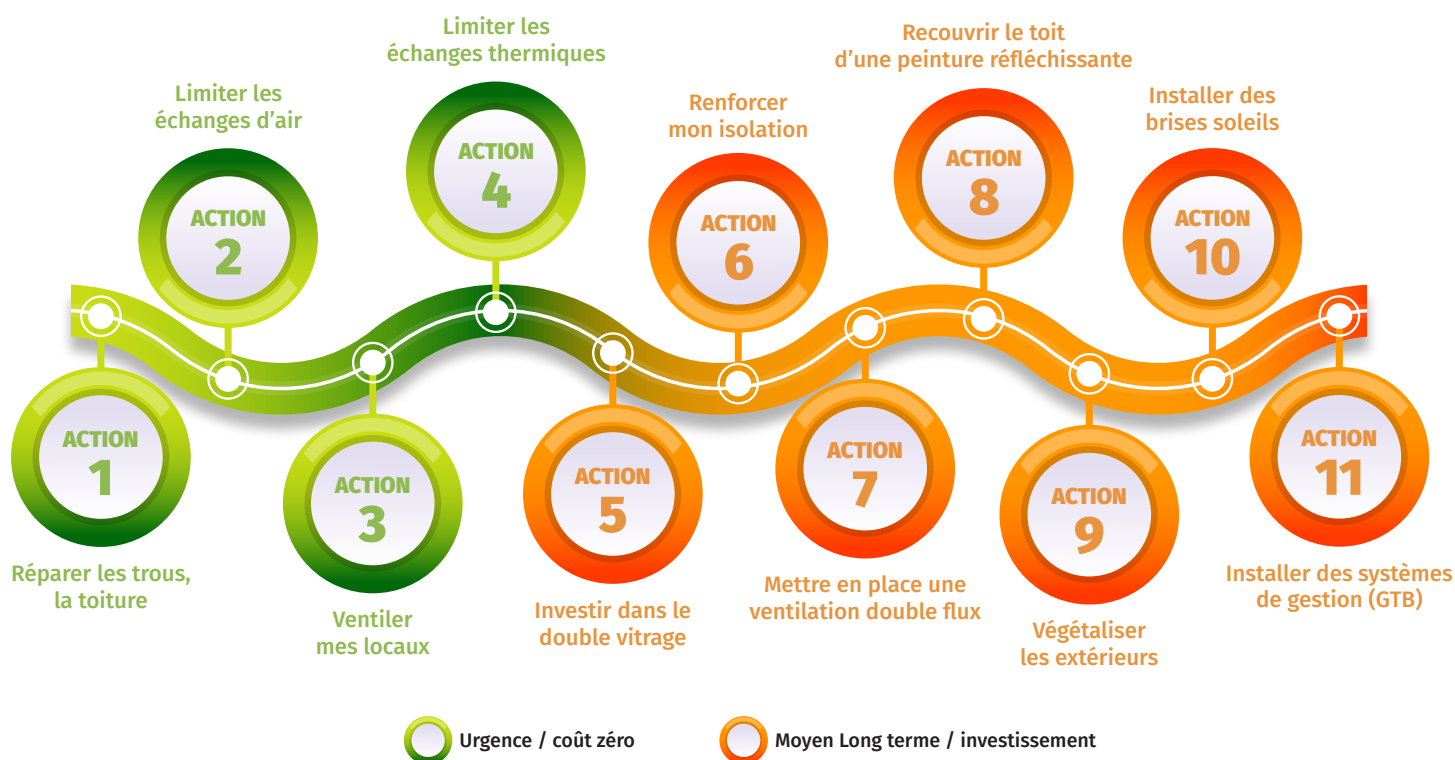


BÂTIMENT



Si votre surface tertiaire est supérieure à 1000 m², vous êtes soumis au Décret Tertiaire et devez répondre aux exigences légales.

Plus d'information sur la plateforme Operat : operat.ademe.fr



LES ACTIONS



RÉPARER LES TROUS DANS L'ENVELOPPE, LA TOITURE ET LES OUVERTURES

- Réparer les **fuites en toiture ou dans les murs** qui nuisent à la qualité de l'isolant le cas échéant et à la structure
- Remplacer les **vitrages cassés**, changer les **joints** de portes ou fenêtres **défectueux**



LIMITER LES ÉCHANGES D'AIR

- En hiver : je **ferme** les volets et les portes pour limiter au maximum les déperditions de chauffe
- En été : si je climatise, je **ferme** les portes et les fenêtres



VENTILER MES LOCAUX

- En hiver pour faire sortir l'**air humide** difficile à chauffer
- En été la nuit pour faire entrer de l'**air frais** dans mon bâtiment



J'AJOUTE DES DISPOSITIFS POUR LIMITER LES ÉCHANGES THERMIQUES AU NIVEAU DES OUVERTURES

- **Rideaux à lamelles**, rideau d'air ambiant pour limiter les échanges lors des ouvertures de portes
- **Rideaux thermiques** au niveau des fenêtres et des portes d'entrée
- Ajout de **portes sectionnelles** à ouverture rapide
- Création de **sas** au niveau des ouvertures
- Pose de **volets isolants** au niveau des fenêtres



INVESTIR DANS LE DOUBLE VITRAGE

- Je remplace mes portes et fenêtres par des produits à double vitrage performant



METTRE EN PLACE OU RENFORCER MON ISOLATION

- **D'abord en toiture**
- Puis les parois en privilégiant une isolation par **l'extérieur**
- Si besoin les sous-sols



METTRE EN PLACE UNE VENTILATION DOUBLE FLUX

- Je mets en place un système de ventilation à **double flux** pour gérer les apports d'air frais en récupérant les calories de l'air extrait (possible également sur des centrales de traitement d'air)



RECOUVRIR LE TOIT D'UNE PEINTURE RÉFLÉCHISSANTE

- Pour limiter les apports de chaleur en été, recouvrir votre toit d'une **peinture réfléchissante** pour gagner jusqu'à 5°C dans le bâtiment



VÉGÉTALISER LES EXTÉRIEURS

- **Végétaliser** vos extérieurs pour apporter de la fraîcheur autour de votre bâtiment



INSTALLER DES BRISES SOLEIL

- Installer des **brises soleils (fixes ou orientables)** aux fenêtres



INSTALLER DES SYSTÈMES DE GESTION ET DE SUIVI DES DONNÉES LIÉS AUX BÂTIMENTS (GTB)

- Ce point sera obligatoire en 2025 pour les surfaces tertiaires qui ont des équipements de production de chaud et de froid dont la puissance installée cumulée dépasse les 290 kW. ([decret-bacs.fr](https://www.legifrance.gouv.fr/decrets/2022-12-23/decret-bacs-fr))

LES AIDES MOBILISABLES

➔ **Certificats d'économies d'énergie (uniquement pour travaux sur bâtiments tertiaires)**

Tertiaire

BAT-EN-101(Isolation de combles ou de toitures),

BAT-EN-102 (Isolation des murs)

BAT-EN-103 (Isolation d'un plancher)

BAT-EN-104 (Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant)

BAT-EN-107 (Isolation des toitures-terrasses)

BAT-EN-111 (Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage pariétodynamique)

BAT-EN-112 (Revêtements réfléchissants en toiture)

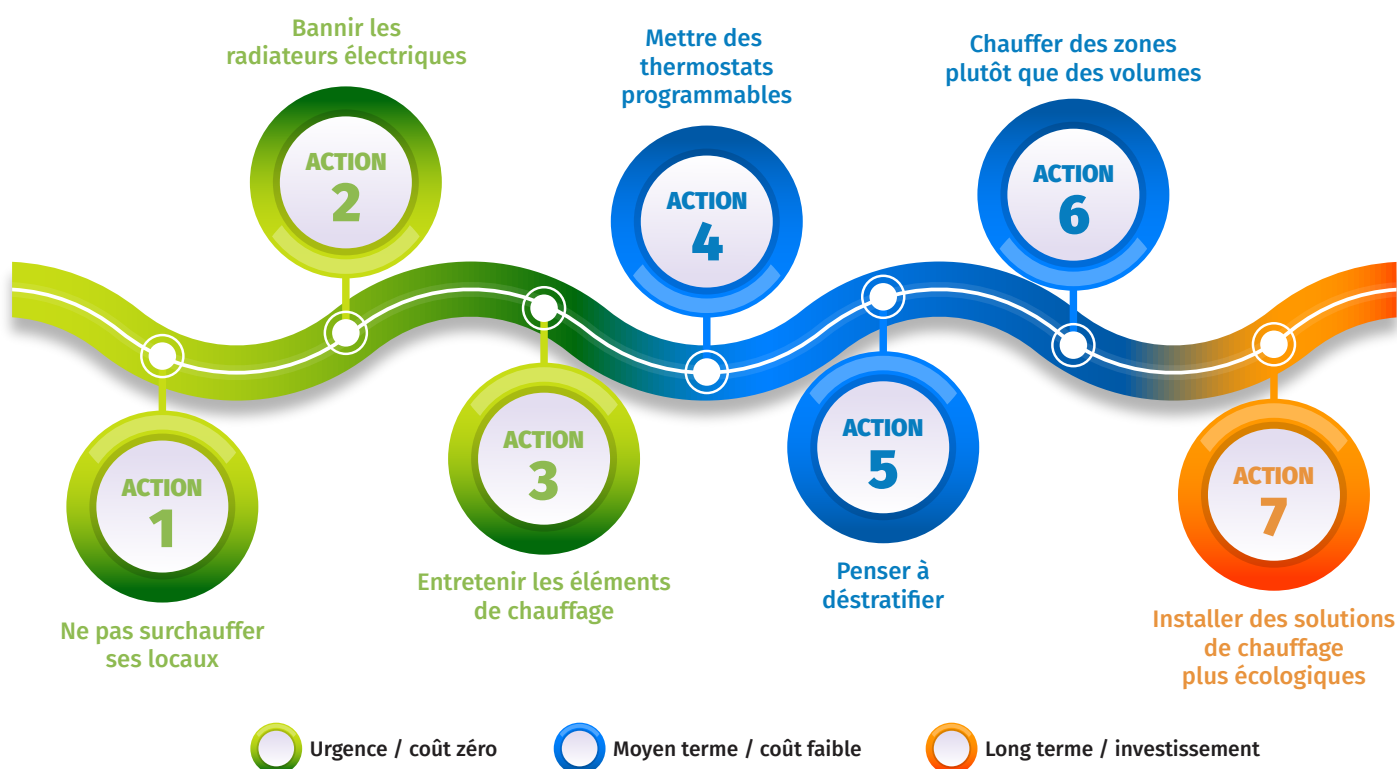
Simulez votre prime ➤ nr-pro.fr/mb/grandest



CHAUFFAGE



*Le chauffage c'est en moyenne 50 % de votre facture d'énergie.
Chaque degré en moins c'est 7% d'économie d'énergie.*



LES ACTIONS



NE PAS SURCHAUFFER SES LOCAUX

- Dans les **bureaux** c'est 19 °C
- Dans les **ateliers** 17°C
- Appliquer une baisse de 4 °C sur les périodes d'absence (consigne à 8°C si l'absence est > à 48h).



BANNIR LES AJOUTS DE RADIATEURS ÉLECTRIQUES TRÈS ÉNERGIVORES

- Évite la **surconsommation** électrique
- Évite le **risque d'incendie**



RÉALISER L'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE

- **Désembouage** du réseau d'eau
- **Calorifuger** les conduites de chauffage
- **Nettoyage** des chaudières
- Entretien des **brûleurs** et des **échangeurs**



METTRE DES THERMOSTATS PROGRAMMABLES

- Contrôler finement la **consigne de température** et les **plages de fonctionnement**
- Mettre en place des **réduits de température** la nuit



EN CAS DE GRANDE HAUTEUR (AU MOINS 4 MÈTRES) PENSER À DÉSTRATIFIER

- Rabattre l'air chaud pour **homogénéiser la température** du local
- Réduire les **déperditions thermiques** dues à une mauvaise isolation



CHAUFFER DES ZONES PLUTÔT QUE DES VOLUMES

- Si vous avez une passoire thermique de grande hauteur, le **chauffage radiant** est le plus efficace



INSTALLER DES SOLUTIONS DE CHAUFFAGE PLUS ÉCOLOGIQUES

- Chauffage **biomasse**
- **Pompes à chaleur**
- Chaudières à **condensation**

LES AIDES MOBILISABLES



Certificats d'économies d'énergie

BAT-TH 102 à BAT-TH-159

IND-BA-110

IND-BA-117

Simulez votre prime > nr-pro.fr/mb/grandest



Aide régionale : Climaxion > www.climaxion.fr

POUR ALLER PLUS LOIN



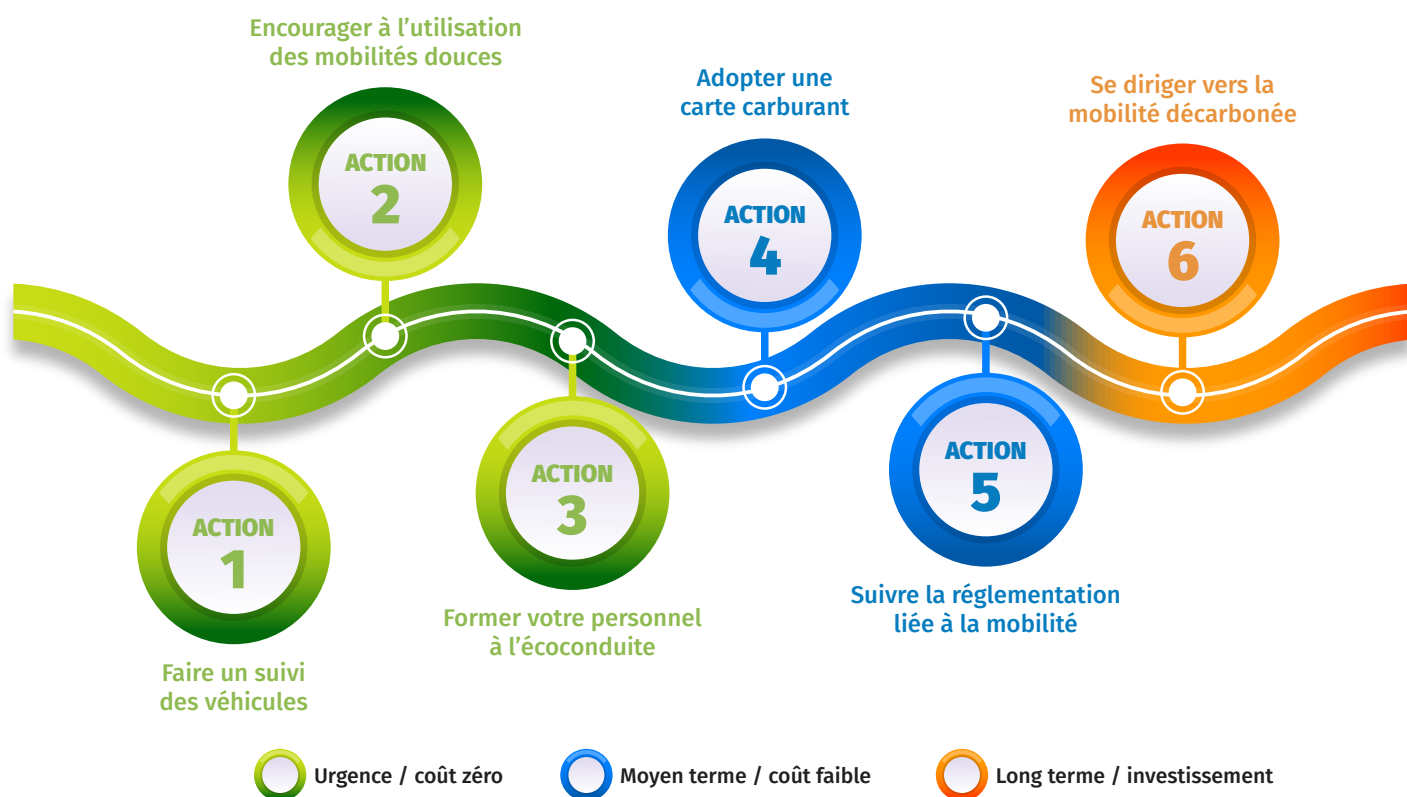
Librairie ADEME > librairie.ademe.fr



MOBILITÉ



Le transport représente environ 30% des émissions de CO₂ en France. C'est un levier important de décarbonation de votre activité.



LES ACTIONS



FAIRE UN SUIVI DES VÉHICULES

- Kilométrage
- Consommation
- Entretien, révisions



ENCOURAGER VOTRE PERSONNEL À L'UTILISATION DE MOBILITÉS DOUCES

- Vélo
- Transports en commun
- Covoiturage



FORMER VOTRE PERSONNEL À L'ÉCOCONDUITE

- Réduction de la **vitesse maximale**
- Contrôle de la pression des **pneus**
- Optimisation des **déplacements**



ADOPTER UNE CARTE CARBURANT

- Réduction des **frais**
- **Tarif** préférentiel
- Remises



SUIVRE LA RÉGLEMENTATION LIÉE À LA MOBILITÉ

- Zone à **Faible Émission**
- Loi **climat et résilience**
- Loi de **transition énergétique**



SE DIRIGER VERS DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

- Véhicules **électriques**
- **Borne** de recharge
- **Biocarburant**
- Gaz naturel

LES AIDES MOBILISABLES



Remplacement de véhicules

Le bonus écologique www.servicepublic.fr

La prime à la conversion www.primealaconversion.gouv.fr

Région Grand Est www.grandest.fr

Climaxion www.climaxion.fr



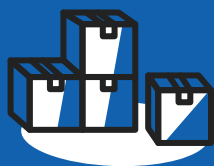
Bornes de recharge

Advenir advenir.mobi

Climaxion www.climaxion.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.certificat-air.gouv.fr
- www.ecologie.gouv.fr/loi-dorientation-des-mobilites
- www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience
- www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte

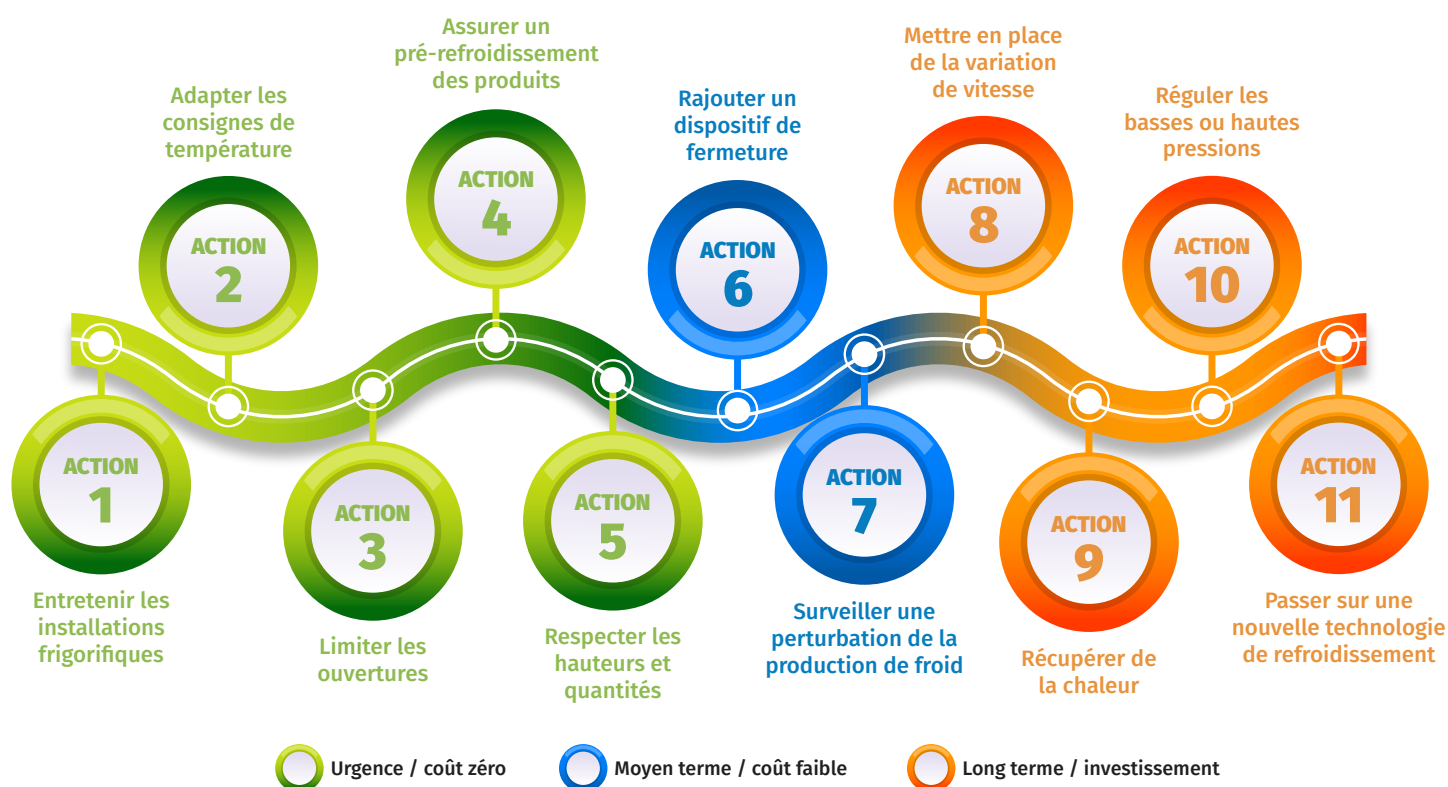


FROID



La production de froid représente entre 10 et 15% de la facture électrique de l'industrie.

Vous pouvez gagner jusqu'à 30% d'énergie sur ce poste.



LES ACTIONS



ENTRETIEN DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

- **Nettoyage** des échangeurs : condensateurs / évaporateurs / distributeurs
- **Révision** du compresseur et contrôle niveau de fluide frigorigène
- **Dégivrage** des installations (évaporateur)
- Nettoyage des **sondes de températures**
- Remplacer les **calorifuges abîmés** (tuyauterie et locaux refroidis)
- Détection / Réparation des **fuites**



ADAPTER LES CONSIGNES DE TEMPÉRATURES EN FONCTION DES BESOINS ET DES SAISONS



LIMITER LES OUVERTURES

- des portes de chambres froides le cas échéant et installer des dispositifs pour limiter les échanges d'air (rideau à lamelles, porte rapide, sas ...)



ASSURER UN PRÉ-REFROIDISSEMENT DES PRODUITS EN AMONT DE LA ZONE FROIDE



RESPECTER LES HAUTEURS D'EMPILEMENT ET LES QUANTITÉS DE PRODUITS À REFROIDIR



AJOUTER UN DISPOSITIF SUPPLÉMENTAIRE DE FERMETURE
POUR LES PÉRIODES D'INUTILISATION



S'ASSURER QU'AUCUNE SOURCE DE CHALEUR NE VIENT PERTURBER
LA PRODUCTION DE FROID

- (Ex : four à côté d'une chambre froide)
- Si c'est le cas mettre une isolation avant d'envisager autre chose



METTRE EN PLACE DE LA VARIATION DE VITESSE

- sur les compresseurs du groupe froid ou sur la distribution de froid



RÉCUPÉRER LA CHALEUR DÉGAGÉE PAR L'INSTALLATION FRIGORIFIQUE



RÉGULER LES BASSES OU HAUTES PRESSIONS FLOTTANTES DU SYSTÈME FRIGORIFIQUE



PASSER SUR UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE DE REFROIDISSEMENT
VIA UN FLUIDE NATUREL (CO₂, AMMONIAC)

LES AIDES MOBILISABLES



Certificats d'économies d'énergie

Industrie

IND-BA-122, IND-UT-102
IND-UT-112 à 117
IND-UT-123

IND-UT-127

IND-UT-132

IND-UT-134 à 136

Tertiaire

BAT-EQ-117
BAT-EQ-123 à 125,
BAT-EQ-130

Simulez votre prime > nr-pro.fr/mb/grandest



Aide régionale : Climaxion > www.climaxion.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Webinaire CCI «Optimisation de la production de froid» | www.youtube.com
- > librairie ADEME | librairie.ademe.fr



COMMERÇANT, ENGAGER VOTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Diagnostic et plan d'actions gratuits pour accélérer la transition écologique de votre commerce

 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commerçant, engagez votre transition écologique pour développer votre activité. Bénéficiez d'un diagnostic et d'un accompagnement pris en charge par votre CCI et par l'État dans le cadre de France Relance.

➔ POURQUOI ?

Aujourd'hui les consommateurs adoptent un nouveau mode vie. Ils attendent de leurs commerçants, restaurateurs et hôteliers qu'ils intègrent le développement durable dans leur proposition. Autrement dit, le renouvellement de leurs modes de consommation, de production de travail et bien d'autres. Il est temps que chacun réponde aux grands enjeux environnementaux.

➔ COMMENT ?

Des petits gestes quotidiens comme l'utilisation des circuits de proximité pour les matières premières, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, l'optimisation des consommations d'énergie... Ce sont toutes ces petites attentions qui mènent vers une transition écologique.

➔ BESOIN D'INFORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

En tant que partenaire de proximité, les CCI de territoires sont aux côtés des commerçants. Elles sont là pour les sensibiliser, les soutenir et les accompagner dans la construction d'une économie plus durable.

LA CCI À VOS CÔTÉS COMMENT ÇA SE PASSE ?

Vous êtes commerçant, restaurateur, hôtelier : votre conseiller CCI vous accompagne à chaque étape de votre démarche de transition écologique.

1. État des lieux gratuit réalisé pour évaluer les impacts de votre activité sur l'environnement
2. Restitution d'un diagnostic complet et proposition d'un plan d'actions personnalisé, adapté à votre situation, à vos priorités et votre budget
3. Possibilité d'un accompagnement gratuit par un expert environnement CCI pour faciliter la mise en œuvre des actions préconisées

Pour en savoir plus :

Rapprochez-vous de votre CCI, vous bénéficierez d'un diagnostic individuel gratuit afin d'évaluer votre maturité écologique et d'un plan d'actions sur-mesure.

➔ VOS CONTACTS DANS LA MARNE

- Elise LEONARD GUERIN | 06 08 52 95 00 | e.leonard@marne.cci.fr
- Aurélien PETIT | 06 08 43 62 07 | au.petit@marne.cci.fr